

**LE PRÉSIDENT.**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury du Master domaine « **Arts, Lettres, Langues/Sciences techniques** » mention « **Acoustique et musicologie** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

<b>MASTER 1 Acoustique et Musicologie</b>
<b>Semestre 1</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b>  <u>Président(e)</u> : Christine Esclapez <u>Suppléant(e)</u> : Richard Kronland-Martinet  <u>Liste des membres</u> : Christine Esclapez, Richard Kronland-Martinet, Antoine Gonot, Julien Ferrando  <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> -Richard Kronland-Martinet / Solvi Ystad -Antoine Gonot/Mitsuko Aramaki -Julien Ferrando/Michaël Dian -Christine Esclapez/Mitsuko Aramaki  <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b>  <u>Liste des membres</u> : Michaël Dian
<b>Semestre 2 et Jury de MASTER 1 Acoustique et Musicologie</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b>  <u>Président(e)</u> : Christine Esclapez <u>Suppléant(e)</u> : Richard Kronland-Martinet  <u>Liste des membres</u> : Christine Esclapez, Richard Kronland-Martinet, Antoine Gonot, Julien Ferrando  <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y -Richard Kronland-Martinet / Solvi Ystad -Antoine Gonot/Mitsuko Aramaki -Julien Ferrando/Michaël Dian -Christine Esclapez/Mitsuko Aramaki  <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b>  <u>Liste des membres</u> : Michaël Dian

## MASTER 2 Acoustique et Musicologie

### Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

#### Parcours-type (*Musicologie et Création*)

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) :Christine Esclapez

Suppléant(e) :Richard Kronland-Martinet

Liste des membres : Christine Esclapez, Richard Kronland-Martinet, Antoine Gonot, Julien Ferrando

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-Richard Kronland-Martinet / Solvi Ysard

-Antoine Gonot/Mitsuko Aramaki

-Julien Ferrando/Michaël Dian

-Christine Esclapez/Mitsuko Aramaki

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres : Michaël Dian

#### Parcours-type (*Ingénierie Conception Sonore*)

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Christine Esclapez

Suppléant(e) :Richard Kronland-Martinet

Liste des membres : Christine Esclapez, Richard Kronland-Martinet, Antoine Gonot, Julien Ferrando

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

-Richard Kronland-Martinet / Solvi Ysard

-Antoine Gonot/Mitsuko Aramaki

-Julien Ferrando/Michaël Dian

-Christine Esclapez/Mitsuko Aramaki

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres : Michaël Dian

Article 2 : Le Doyen de l'**UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 31/10/2023

Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de l'UFR ALLSH

